

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

PRÉAMBULE	2
1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE	3
2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	8
2.1 Population totale	8
2.2 Structure de la population par âge et par sexe	9
2.3 Ménages	11
2.4 Multiculturalité	14
3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	16
3.1 Statut socio-économique de la population	16
3.2 Marché du travail	18
3.3 Revenus et sources de revenus	20
4 SANTÉ	29
4.1 État de santé général	29
4.2 Santé des jeunes enfants	32
5 ÉDUCATION	37
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel	37
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire	38
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire	39
6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE	40
COLOPHON	41

Fiche n°8

Commune de Ganshoren

Edition 2/2010



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
– COHÉSION SOCIALE



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ
ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-
CAPITALE – COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE



UNIVERSITÉ LIBRE DE
BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°8-Ganshoren des «*Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise*».

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, qui ont été confrontés avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux a été présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

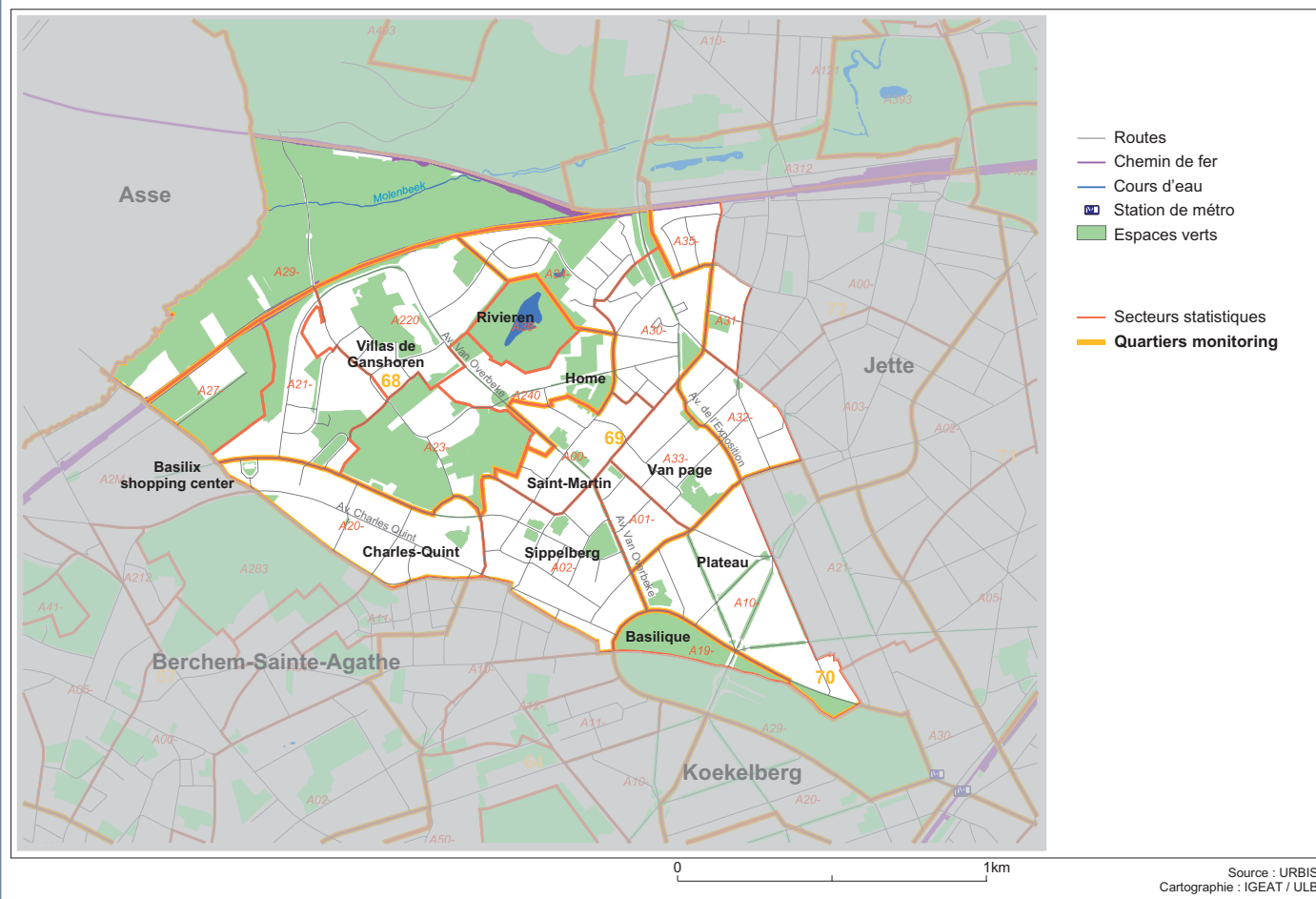
Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», ... tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be) et des instruments développés par l'**IBSA (Monitoring des Quartiers)**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune de Ganshoren sont comparés soit à la valeur moyenne pour la Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

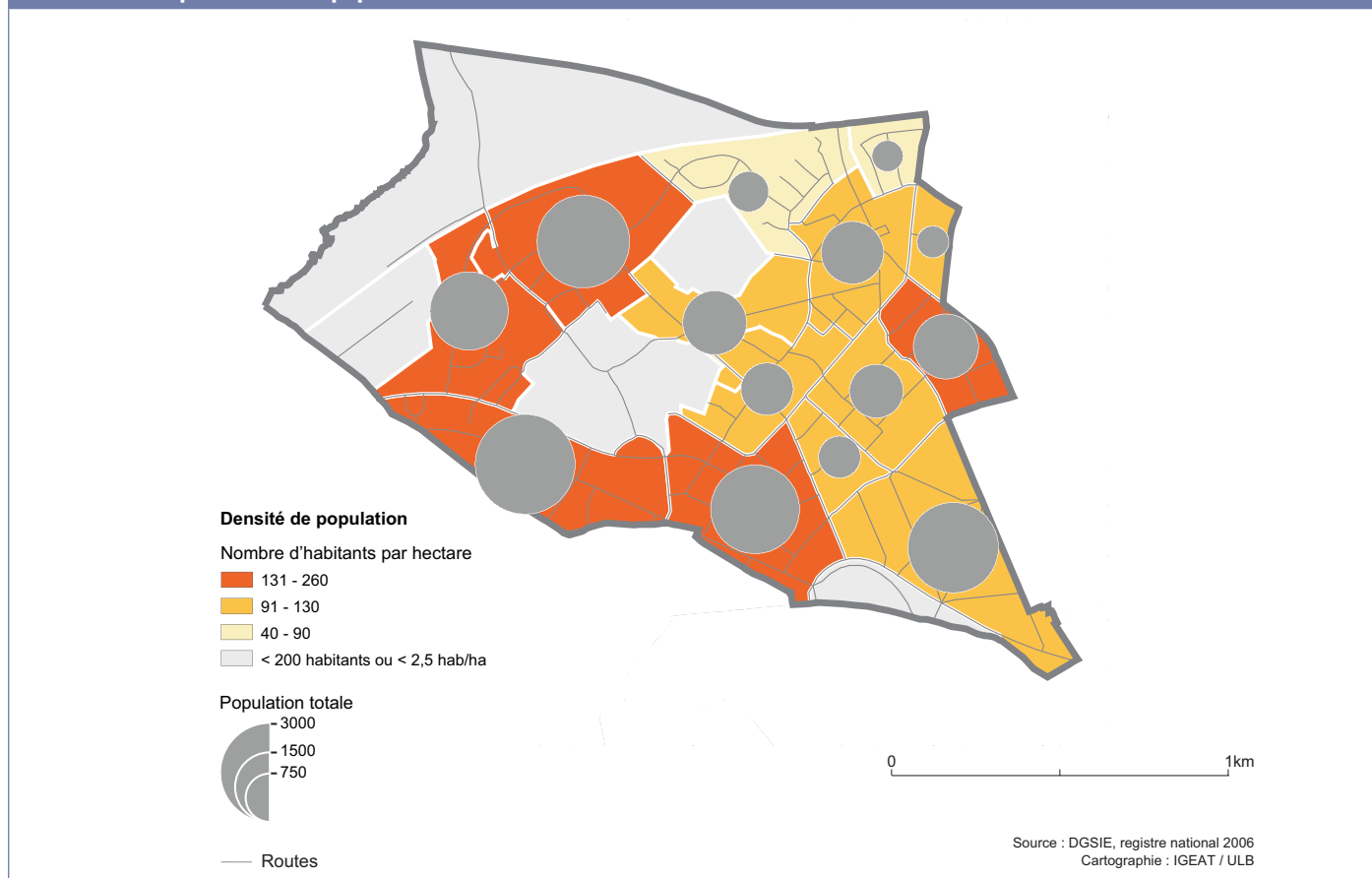
Carte 1 : Carte de repérage de Ganshoren.



Cette carte de repérage donne des informations de base pour la compréhension des statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21008 pour Ganshoren) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A01-, A02-, ...). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste et sur une carte cartes visualisables sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du Monitoring des Quartiers sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «70» sur le plateau de la Basilique.

Carte 2 : Répartition de la population de Ganshoren au 01/01/2006.



Ganshoren est une petite commune située au Nord-Ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au Nord-Est par Jette, au Sud par Koekelberg, au Sud-Ouest par Berchem-Sainte-Agathe et à l'Ouest par Asse. La zone située au nord de la voie de chemin de fer (vallée du Molenbeek et parc Baudouin) n'est pas habitée. La plus grande partie des habitants résident dans le sud de la commune, autour de la Basilique de Koekelberg, en habitat individuel (souvent en maison bel-étage) ou en petits immeubles de rapport le long des avenues Charles-Quint ainsi que dans l'ancien noyau villageois qui s'étale le long de la rue

de l'Église Saint-Martin. La partie centrale de la commune est occupée par de l'habitat collectif en hauteur («buildings»), construit le long des avenues Van Overbeke, des Neuf-Provinces, Jean-Sébastien Bach et Marie de Hongrie. Une partie substantielle de ces immeubles sont des tours de logements sociaux, Ganshoren étant une des communes les mieux dotées de la Région sur ce plan (12 % du parc de logement contre 8 % en moyenne). Un nouveau quartier a été urbanisé récemment à l'Ouest, non loin du shopping-center Basilix.

La commune s'est peuplée essentiellement après la seconde guerre mondiale, sa population culminant vers 1970. Elle compte 21 743 habitants au 1^{er} janvier 2008 (2,1 % de la population bruxelloise) et sa **population** est à nouveau en croissance depuis 2001. La population de Ganshoren est parmi les plus âgées de la Région. Depuis plusieurs années, on note cependant une augmentation de la proportion de jeunes et une diminution de la proportion des plus de 65 ans, ce qui correspond à la tendance régionale. Les ménages d'une personne, en proportion plus faible que la moyenne régionale, correspondent souvent à des femmes âgées. Les ménages monoparentaux sont fréquents. Les familles nombreuses sont nettement sous représentées dans la commune.

Une très grande part de la population est de **nationalité** belge (85,6 %) ou originaire de l'Union européenne. Les personnes issues des pays entrés récemment dans l'Union européenne sont toutefois surreprésentées par rapport à la moyenne régionale. La part des étrangers issus d'Afrique sub-saharienne est nettement plus élevée qu'en moyenne à Bruxelles. La part des étrangers issus du Maghreb est proche de la moyenne régionale. Le fait que Ganshoren attire des ménages issus du croissant pauvre implique aussi une plus forte présence de familles issues de l'immigration (bien qu'en partie de nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine.

Située en seconde couronne ouest ⁽¹⁾, la commune de Ganshoren est caractérisée par une forte présence des classes moyennes. Cela se traduit par un niveau moyen des **revenus** imposables proche de la moyenne bruxelloise, même s'ils sont évidemment moins élevés dans les quartiers de logements sociaux. Des **taux d'activité** élevés à tous les âges, sont également une caractéristique des classes moyennes, où les femmes sont beaucoup plus souvent sur le **marché du travail**, assurant ainsi deux revenus au ménage. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Ganshoren, les ouvriers mais aussi les indépendants et les chefs d'entreprise étant nettement sous-représentés. Le **taux de chômage** communal est inférieur à la moyenne bruxelloise, même si les quartiers de logements sociaux hébergent de nombreux chômeurs. Malgré un taux d'activité des jeunes largement supérieur à la moyenne bruxelloise, ce qui traduit une arrivée précoce sur le marché du travail suite à des études

généralement courtes, le taux de chômage des jeunes est inférieur à la moyenne régionale. Le chômage à Ganshoren est donc plutôt un chômage âgé et féminin, généralement de longue durée. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est plus basse à Ganshoren que dans l'ensemble de la Région. Il s'agit essentiellement de bénéficiaires âgés.

Vu la relativement faible présence des jeunes adultes dans la population, il n'est guère étonnant que le **taux de natalité** ⁽²⁾ soit inférieur à la moyenne régionale. Il est cependant en hausse ces dernières années. On notera qu'à Ganshoren les jeunes mères sont plus souvent isolées qu'en moyenne en Région bruxelloise. La population étant âgée, les décès sont relativement nombreux. Cependant, quand on tient compte de cet effet de l'âge, on n'observe pas de surmortalité générale ou par cause à Ganshoren, si ce n'est en ce qui concerne la mortalité suite aux maladies cardiovasculaires ainsi que celles de l'appareil digestif chez les hommes. Le niveau de **santé perçue** ⁽³⁾ par les habitants ne s'écarte guère de la moyenne, si ce n'est à nouveau pour les quartiers de logements sociaux où la population se déclare plus souvent en mauvaise santé.

Les problèmes de retard scolaire ne sont pas particulièrement plus fréquents à Ganshoren qu'en moyenne dans la Région mais la situation à Bruxelles est loin d'être brillante. Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les filières techniques et artistiques sont proportionnellement plus suivies par les jeunes résidant à Ganshoren. Cependant, la part de jeunes suivant la filière générale ne s'écarte guère de la moyenne régionale. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont cependant moins enclins à suivre des études supérieures, bien qu'à nouveau les pourcentages soient proches de la moyenne bruxelloise. Leurs parents étant moins souvent universitaires (mais généralement titulaires d'un diplôme du secondaire général ou technique), on peut y voir une forme de reproduction sociale. Cependant, le niveau de qualification des habitants de Ganshoren ne semble pas actuellement générer de problème spécifique d'insertion sur le marché du travail, dans la mesure où, à diplôme égal, on observe proportionnellement moins de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale.

(1,2,3) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Commune de seconde couronne à l'urbanisation relativement récente (plus de 50 % des logements bâtis après 1961), Ganshoren offre des **logements** généralement confortables (salle d'eau, chauffage central et souvent cuisine séparée, voire garage). Le parc de logement social, relativement récent selon les standards bruxellois, n'échappe pas à la règle. L'état intérieur et extérieur du bâti est généralement bien perçu par les habitants, à l'exception notable des quartiers d'habitat en hauteur situés le long de l'avenue Van Overbeke. L'environnement de la commune, propre et aéré, est jugé très agréable par les habitants. Les espaces verts sont aisément accessibles et offrent une réelle alternative pour les habitants vivant en appartement, qui sont proportionnellement très nombreux pour une commune de seconde couronne. Seules les nuisances liées au trafic et au bruit autour de l'avenue Charles Quint tempèrent quelque peu l'appréciation positive d'une partie des habitants.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Ganshoren :

- Ganshoren, plus que d'autres communes en Région bruxelloise, devra encore pendant de nombreuses années faire face au vieillissement de sa population. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes âgées sont encore très nombreuses, notamment mais pas exclusivement, dans le logement social.
- La population active de la commune est largement constituée de classes moyennes, laborieuses, mais dont le statut sur le marché de l'emploi tend à se fragiliser, notamment du fait de niveaux de formation intermédiaires plutôt que supérieurs. L'importance du chômage de longue durée en est un indice. Il ne faut pas perdre de vue que les salaires sont corrects mais pas parmi les plus élevés, comme en témoigne le niveau de revenus imposables. Dans ce contexte, l'augmentation du chômage peut mettre à mal les ménages où deux emplois sont nécessaires pour assurer l'équilibre financier.
- Le logement social constitue une partie importante du logement de la commune. Outre les coûts et les tensions que l'héritage d'un urbanisme fonctionnaliste peut induire, il faudra dans le futur gérer la concentration croissante des populations les plus précarisées dans ce segment de l'offre locative. C'est là une conséquence directe de la faible proportion de logements sociaux à l'échelle régionale et des règles d'attribution privilégiant légitimement les plus vulnérables.
- La population de la commune tend timidement à se rajeunir, mais aussi à se diversifier, notamment en termes d'origine. Cela implique de nouveaux besoins tant sur le plan de la petite enfance, de l'éducation et de la formation que de l'encadrement socio-culturel.

Informations sur l'offre sociale-santé : www.bruxellessocial.be

Bruxelles Social en ligne (www.bruxellessocial.be) développé par l'asbl Centre de Documentation et de Coordination sociales permet un accès gratuit, simple et rapide aux organisations sociales-santé francophones, néerlandophones et bilingues actives sur la commune ou sur l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

L'outil – actualisé quotidiennement – permet d'appréhender la réalité du maillage social de sa commune en temps réel et de la visualiser sur la carte de la Région bruxelloise.

www.bruxellessocial.be offre 4 modes de recherche du plus simple au plus complexe :

- par nom d'organisation/service
- par terme (type Google)
- par secteur
- par critère spécifique ou multicritères

Depuis juin 2008, les informations sont introduites sur le site secteur par secteur (+ de 4 300 adresses en juin 2011).

En quelques clics, vous êtes en possession d'une information concrète, actualisée, visualisable sur carte.

Les **informations sur l'offre mises en rapport avec les données** démographiques, les caractéristiques socio-économiques, les données sur l'état de santé général, sur l'éducation et le logement que l'on retrouve dans les chapitres qui suivent peuvent contribuer à objectiver les manques d'infrastructures, à stimuler la création de services adaptés, à soutenir le travail en réseau, à multiplier les prises de conscience et opportunités de coordination, à susciter une participation citoyenne dans les quartiers.

Realized by means of Brussels Urbis ©

Bruxelles Social en ligne

Aide

Sélections Chercher Légende Imprimer

Couches sélectionnées

<input checked="" type="checkbox"/>	Aide aux petits travaux	X
<input checked="" type="checkbox"/>	Agences immobilières sociales	X
<input checked="" type="checkbox"/>	Sociétés de logements sociaux	X
<input type="checkbox"/>	Arrêts tram et bus	
<input checked="" type="checkbox"/>	Stations de métro	
<input type="checkbox"/>	Gares	

Afficher les couches sélectionnées

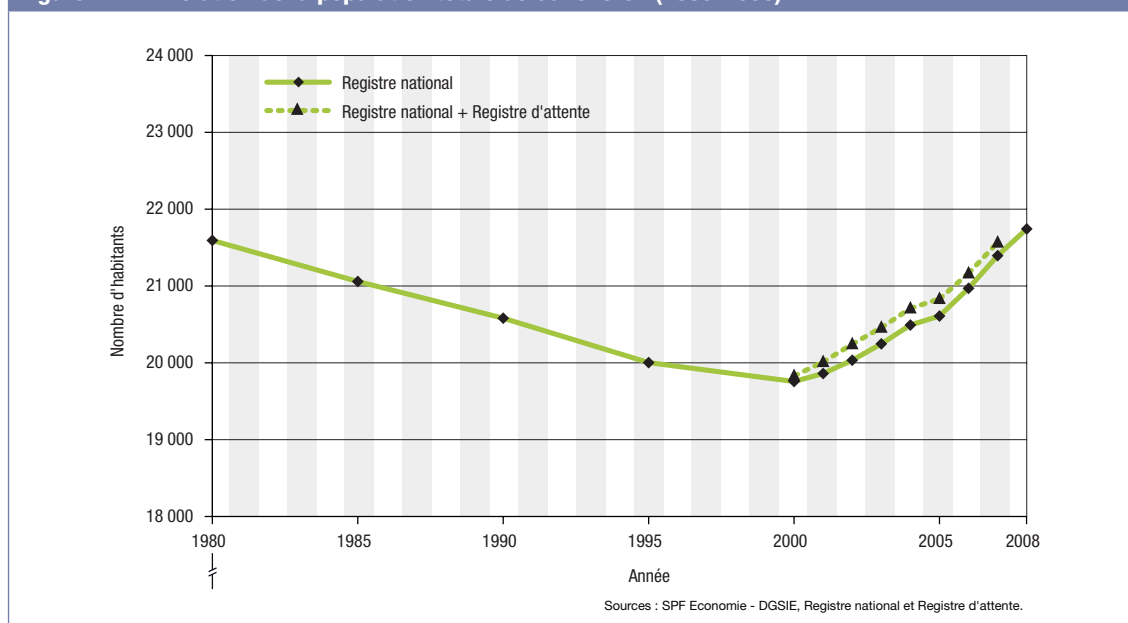
2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale de Ganshoren (1980-2008).



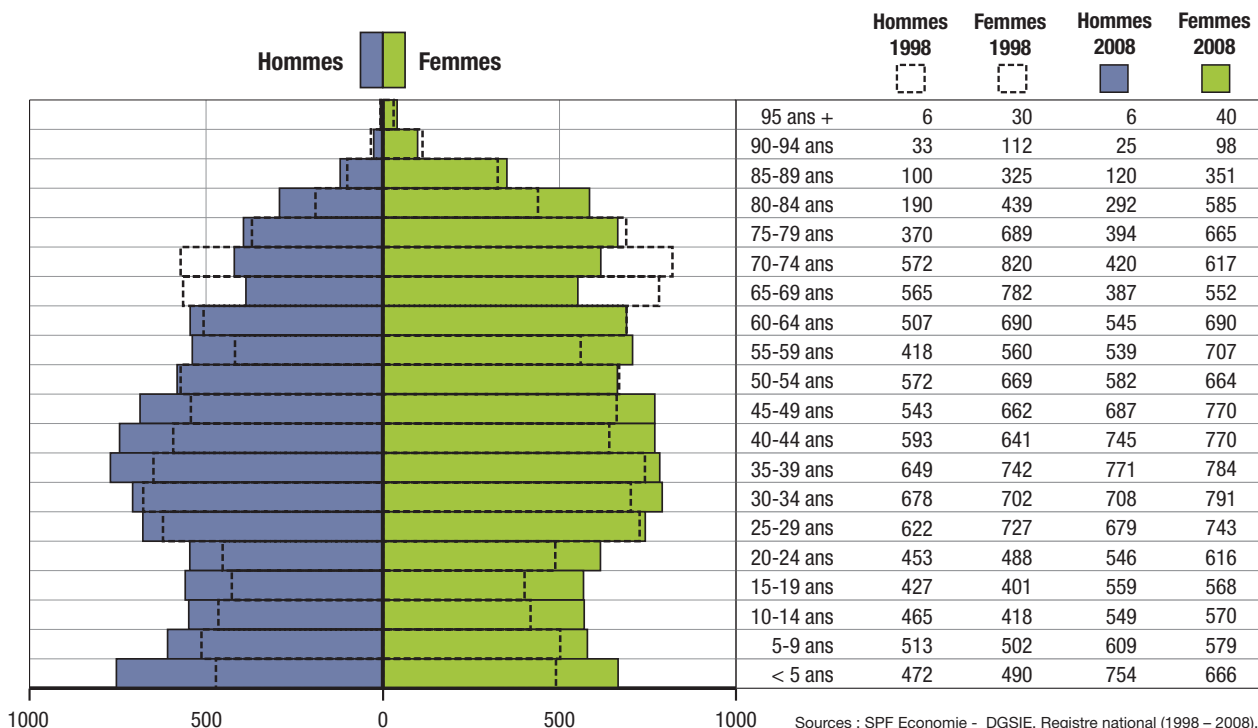
Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).

Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.

Le nombre d'habitants à Ganshoren a progressivement diminué jusqu'en 2000. Depuis on observe une nette augmentation de la population qui dépassa en 2008 (21 743 habitants) l'effectifs de 1980 (21 593 habitants).

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Ganshoren au 01/01/1998 et 01/01/2008.



Au 1^{er} janvier 2008, la commune de Ganshoren compte officiellement 21 743 habitants (9 917 hommes et 11 826 femmes); on dénombrait également 171 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 2,1 % de la population de la Région bruxelloise vit à Ganshoren. On observe depuis 10 ans une augmentation de la population dans toutes les classes d'âges, à l'exception des personnes âgées de 65 à 74 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Ganshoren et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Ganshoren			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	3,0 %	3,5 %	4,1 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	17,1 %	18,7 %	20,2 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	18,8 %	20,6 %	22,3 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	57,3 %	57,0 %	58,8 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	55,6 %	55,1 %	56,7 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	25,6 %	24,3 %	20,9 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	6,3 %	6,8 %	7,0 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	136,5	118,3	93,8	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	79,9	81,4	76,2	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	24,5	28,0	33,3	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.

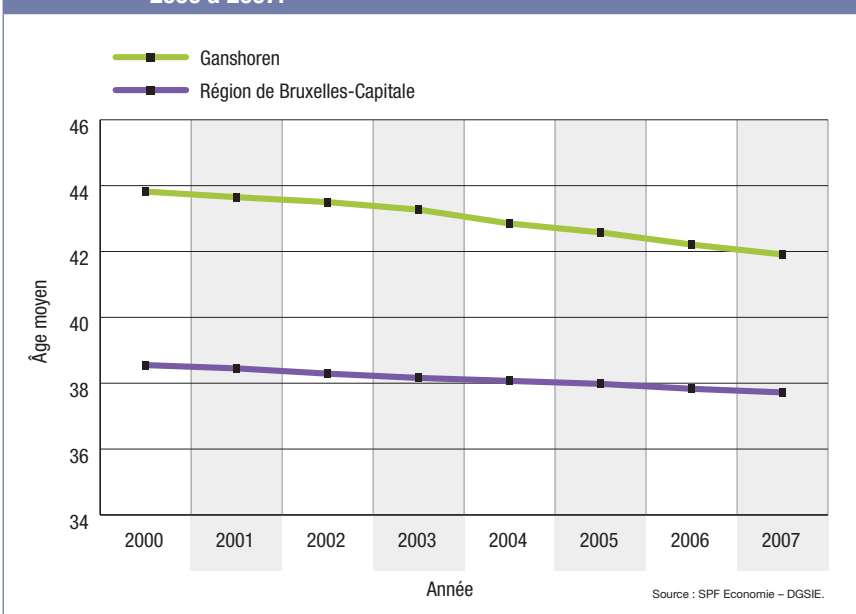
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.

L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.

La population de Ganshoren est globalement plus âgée que celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'indice de vieillissement y est le plus élevé de la Région. On note cependant une évolution similaire avec une augmentation de la proportion des jeunes et une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. Malgré une baisse importante de son âge moyen entre 2000 et 2007 (-1,9 an), la commune de Ganshoren reste la commune bruxelloise dont l'âge moyen est le plus élevé.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Ganshoren et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.



2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Ganshoren et en Région bruxelloise au 1/1/2007 (tableau alternatif ⁽⁴⁾).

	Ganshoren		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	1 835	17,2	118 947	23,7
Femme isolée	3 003	28,1	128 742	25,6
Couple sans enfants	2 205	20,7	82 178	16,4
Couple avec enfants	2 138	20,0	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	1 110	10,4	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	152	1,4	7 660	1,5
Autre type de ménage	228	2,1	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	10 671	100,0	502 265	100,0

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

45,3 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne.

66,0 % des ménages au moins n'ont pas d'enfants (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). 37,1 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 152 pères avec enfants à Ganshoren.

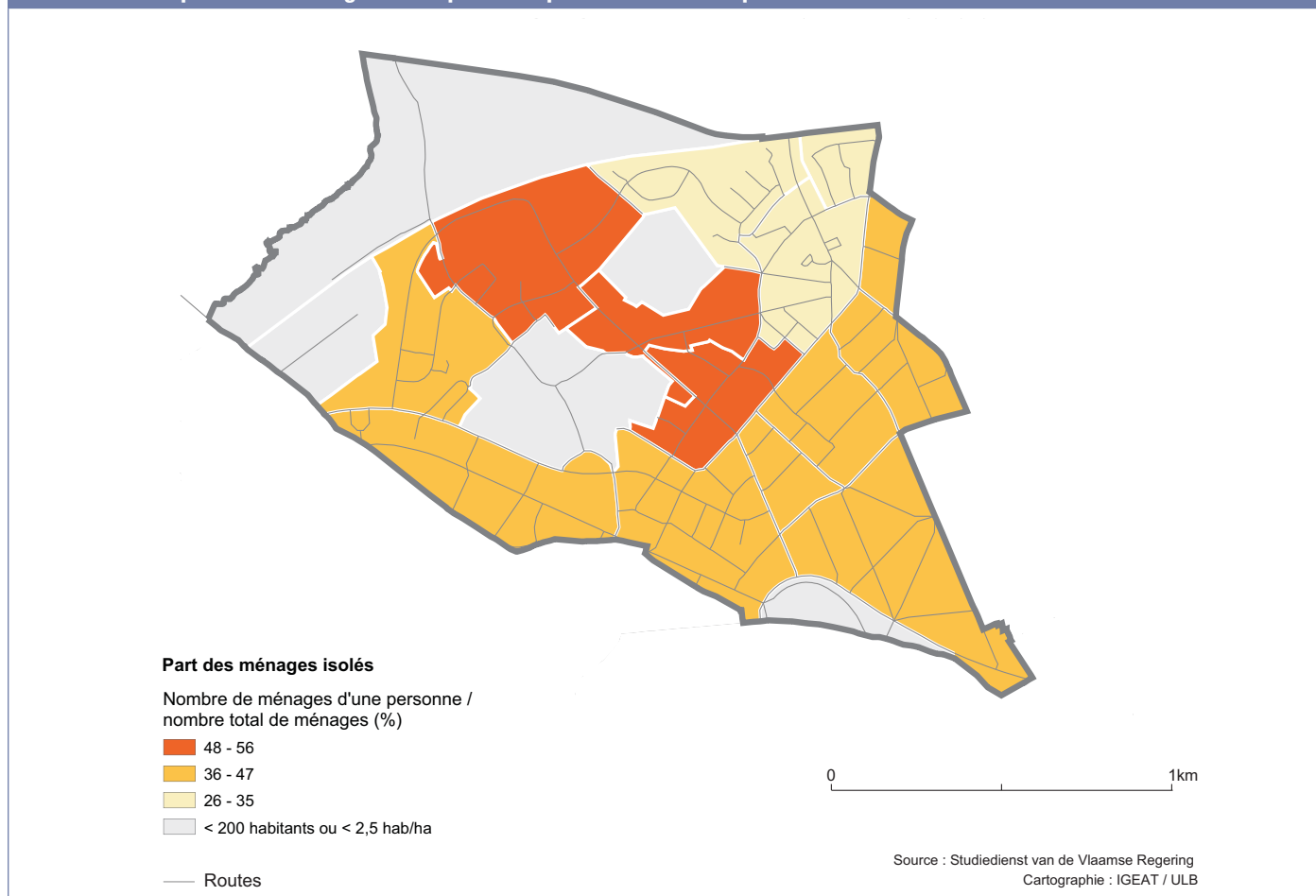
La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(4) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Ganshoren au 1/1/2007.

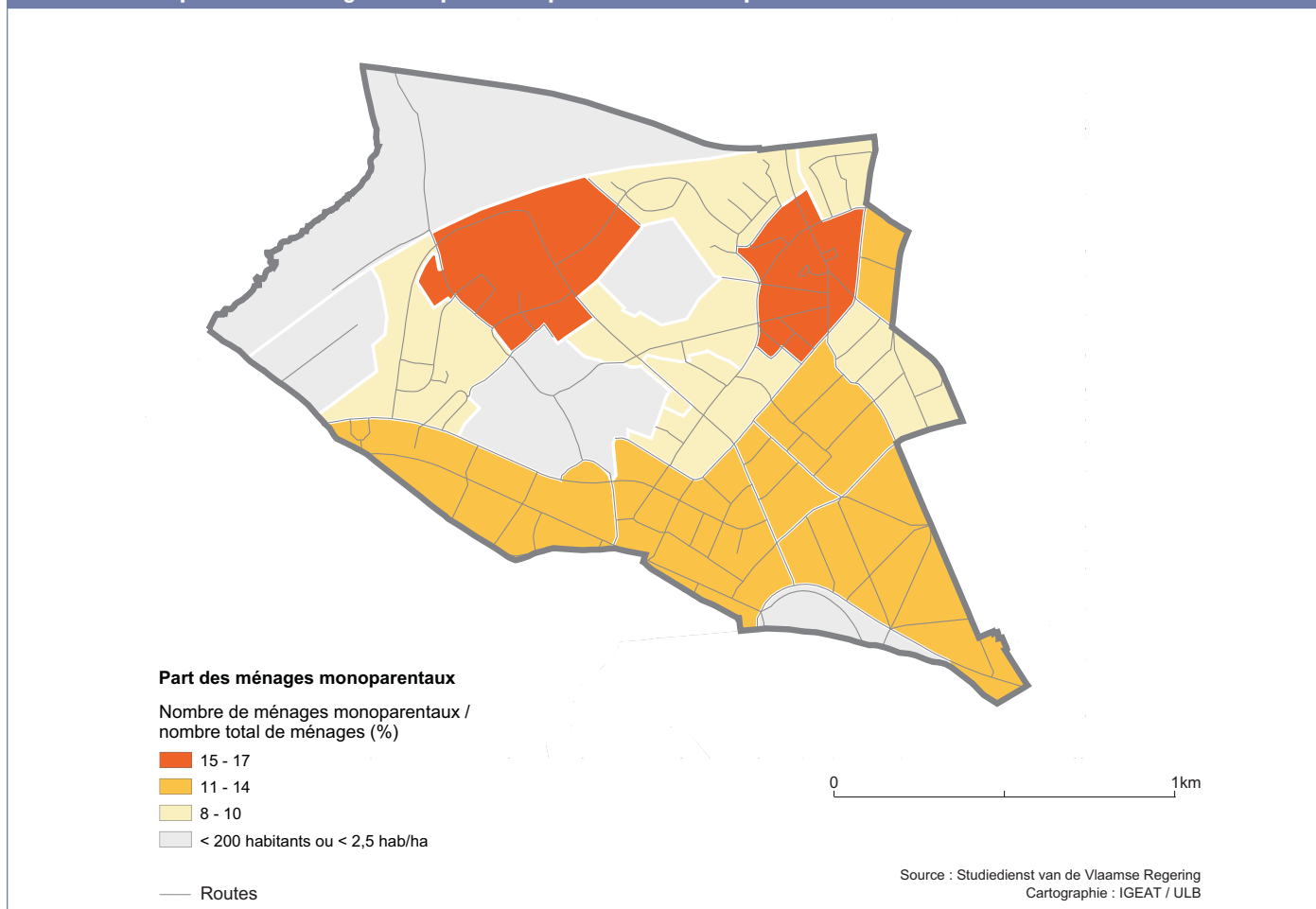


La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Ganshoren (45,3 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). On ne retrouve plus de 50 % de ménages d'une personne que dans 3 secteurs statistiques : «A220- Villas de Ganshoren» (56,5 %), «A00- Centre» (55,6 %) et «A240- Réforme» (52,7 %). La proportion de ménages d'une personne est inférieure à un tiers des ménages dans les deux secteurs du nord de la commune.

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Ganshoren au 1/1/2007.



La proportion de familles monoparentales est plus élevée à Ganshoren (11,8 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 37,1 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles

monoparentales est la plus élevée dans le secteur «A30- Le Home» (16,8 %) et dans le secteur «A220- Villas de Ganshoren» (15,2 %), deux secteurs de logements sociaux (c'est un des critères pour y accéder). La proportion la plus faible s'observe dans le secteur «A00- Centre» (8,3 %).

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Ganshoren et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Ganshoren			Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	21 743	100,0	Total (+ réfugiés)	1 048 491	100,0
Belgique	18 622	85,6	Belgique	753 448	71,9
France	430	2,0	France	46 006	4,4
Maroc	392	1,8	Maroc	39 095	3,7
Italie	358	1,6	Italie	26 695	2,5
Espagne	280	1,3	Espagne	19 210	1,8
Pologne	257	1,2	Portugal	16 127	1,5
Portugal	138	0,6	Pologne	15 645	1,5
Congo (Rép. Dém.)	138	0,6	Turquie	10 516	1,0
Roumanie	121	0,6	Allemagne	8 886	0,8
Pays-Bas	85	0,4	Roumanie	8 718	0,8

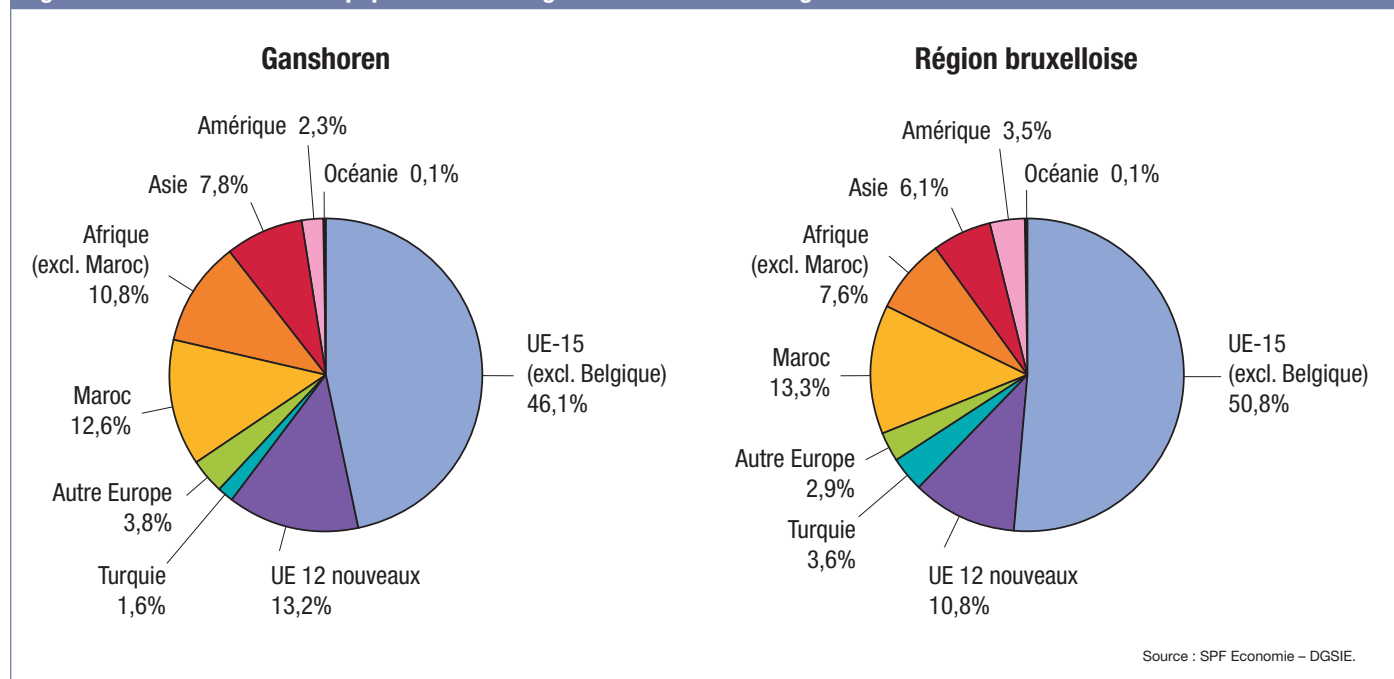
Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 14,4 % de la population de la commune de Ganshoren est de nationalité non belge⁽⁵⁾, ce qui est plus bas que la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(5) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Ganshoren et en Région bruxelloise au 01/01/2008.



Tant à Ganshoren (46,1 %) que pour la totalité de la Région (50,8 %), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004⁽⁶⁾). Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Français (13,8 % des non-Belges, 2,0 % de la population totale) suivie par les Marocains (12,6 % des non-Belges), les Italiens (11,5 % des non-Belges), les Espagnols (9,0 % des non-Belges) et les Polonais (8,2 % des non-Belges).

(6) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population de Ganshoren au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	4 055	1,1	39,1	73,7	56,0	7,5	2,5
	Demandeur d'emploi	710	0,0	6,1	11,0	15,6	-	-
Population non-active	Pensionnés	1 754	-	-	-	14,3	89,1	97,1
	Autres	3 476	98,9	54,5	15,0	14,1	3,4	0,5
Population totale BCSS		9 995	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	3 789	0,8	32,8	64,3	45,0	2,3	0,5
	Demandeur d'emploi	923	0,0	8,4	13,9	14,8	-	-
Population non-active	Pensionnés	2 970	-	-	-	17,9	85,8	93,7
	Autres	4 218	99,1	58,9	21,4	22,4	11,8	5,9
Population totale BCSS		11 900	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	7 844	1,0	35,8	68,9	49,9	4,4	1,1
	Demandeur d'emploi	1 633	0,0	7,3	12,5	15,2	-	-
Population non-active	Pensionnés	4 724	-	-	-	16,3	87,1	94,7
	Autres	7 694	99,0	56,8	18,3	18,7	8,5	4,3
Population totale BCSS		21 895	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS⁽⁷⁾, chiffres au 31/12/2007.

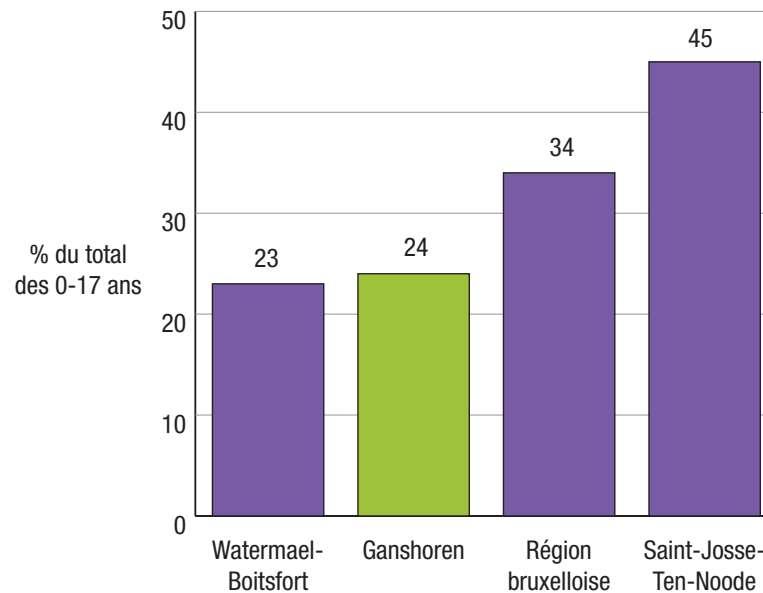
À Ganshoren, 68,9 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est beaucoup plus que la moyenne régionale (57,0 %). Les 18-24 ans (35,8 % contre 27,3 %), les 50-64 ans (49,9 % contre 44,6 %) et dans une moindre mesure les moins de 18 ans (1,0 % contre 0,4 %) sont aussi plus nombreux à avoir un emploi.

(7) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer...

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Ganshoren et en Région bruxelloise au 31/12/2005.



Source : BCSS au 31/12/2005.

26 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu. C'est un des pourcentages moyens pour la Région. Ce chiffre cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal⁽⁸⁾.

(8) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité⁽⁹⁾ de la population de Ganshoren et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Ganshoren			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	72,4	65,0	68,5	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	33,5	31,0	32,2	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	84,7	78,2	81,4	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	71,6	59,8	65,1	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	6,1	1,6	3,3	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Ganshoren, le taux d'activité (68,5 %) est largement supérieur à celui de la Région bruxelloise (59,0 %), surtout pour les femmes (65,0 % versus 53,6 %). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges, à l'exception des plus de 65 ans. Un taux d'activité élevé chez les 15-24 ans peut traduire une plus faible propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures. Il est de 32,2 dans la commune et de 26,7 pour l'ensemble de la Région.

(9) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs de Ganshoren et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Ganshoren			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	13,7	17,1	15,4	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	24,7	28,4	26,5	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	40,7	36,4	38,3	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	19,0	14,4	16,5	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	25,0	29,6	27,5	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	15,4	19,7	17,7	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	15,6	15,1	15,3	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	64,5	68,6	66,7	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	20,0	16,4	18,0	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	76,0	78,0	77,1	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	8,6	9,7	9,2	10,5	11,5	11,0
Hors UE	15,4	12,3	13,7	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est moins élevé à Ganshoren (15,4 %) que dans la Région (19,0 %) y compris pour les moins de 25 ans (26,5 % contre 31,7 %). Les chômeurs ont tendance à rester moins longtemps au chômage à Ganshoren que dans l'ensemble de la Région. Au 1^{er} janvier 2008, 38,3 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 17,7 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs de Ganshoren sont plus âgés que dans l'ensemble de la Région, surtout les hommes.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Ganshoren, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2005)
Ganshoren	14 123 €	22 834 €	17 085 €
Région bruxelloise	11 919 €	22 523 €	16 035 €
Belgique	14 080 €	24 873 €	18 417 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).
Revenu médian : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.

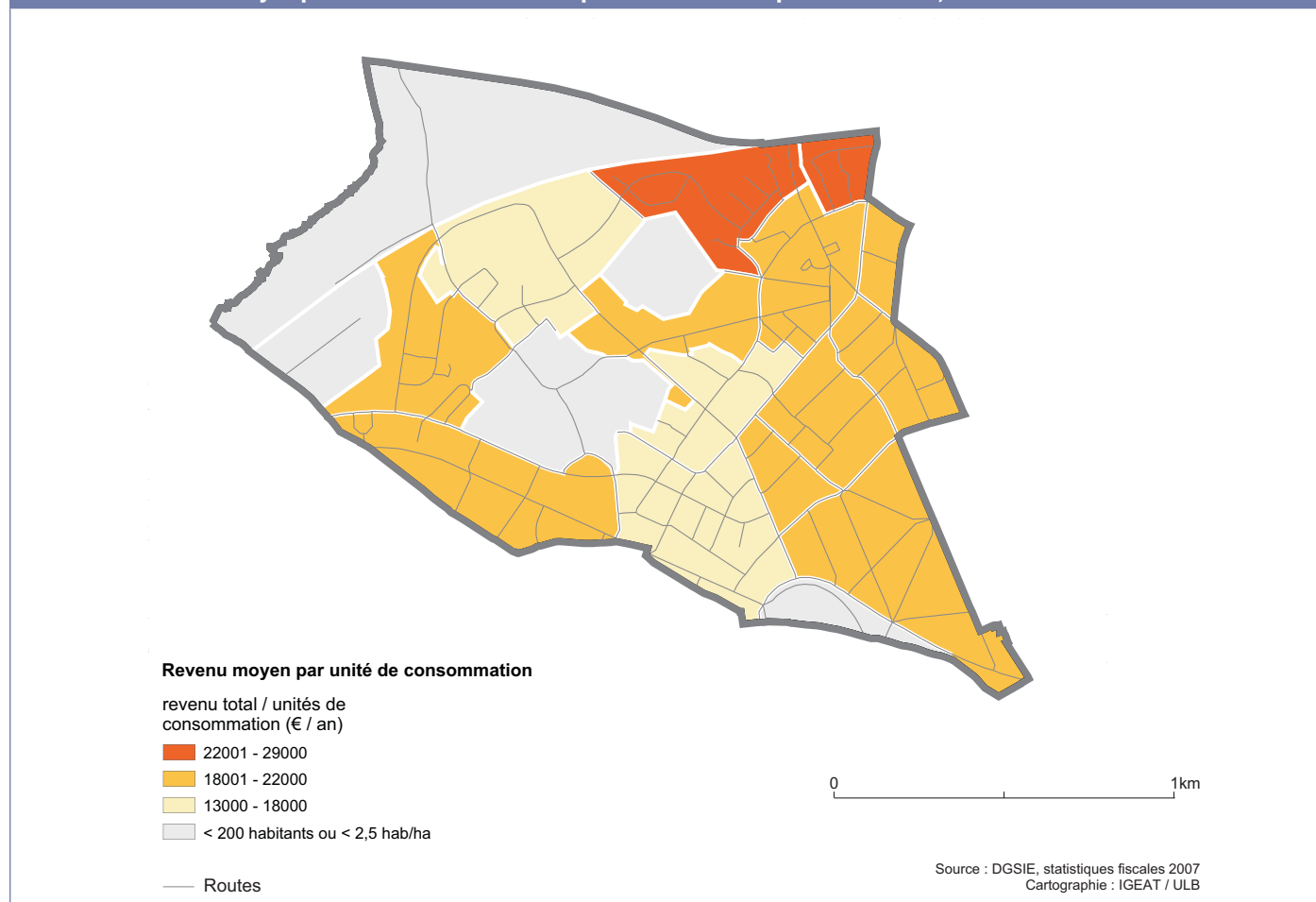
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Ganshoren sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise⁽¹⁰⁾, mais inférieurs à ceux que l'on observe dans le pays.

(10) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Ganshoren, revenus 2006.



Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage

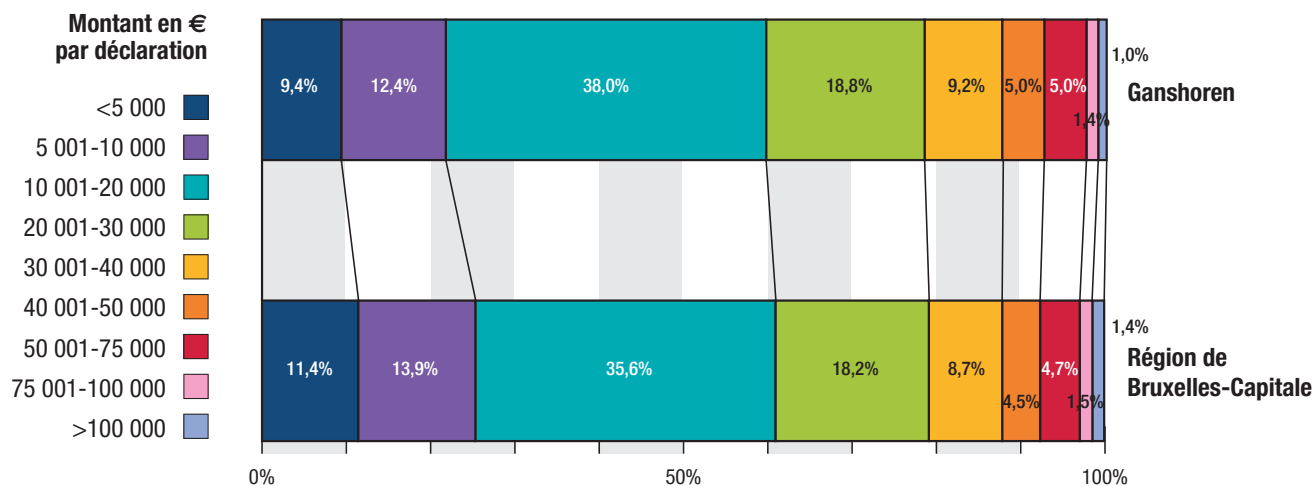
vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

À Ganshoren, la valeur maximale est de 28 581 €/an, observée dans le secteur «A34- Parc Albert». Le minimum est de 13 109 €/an pour le secteur «A00- Centre».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Ganshoren et en Région bruxelloise.



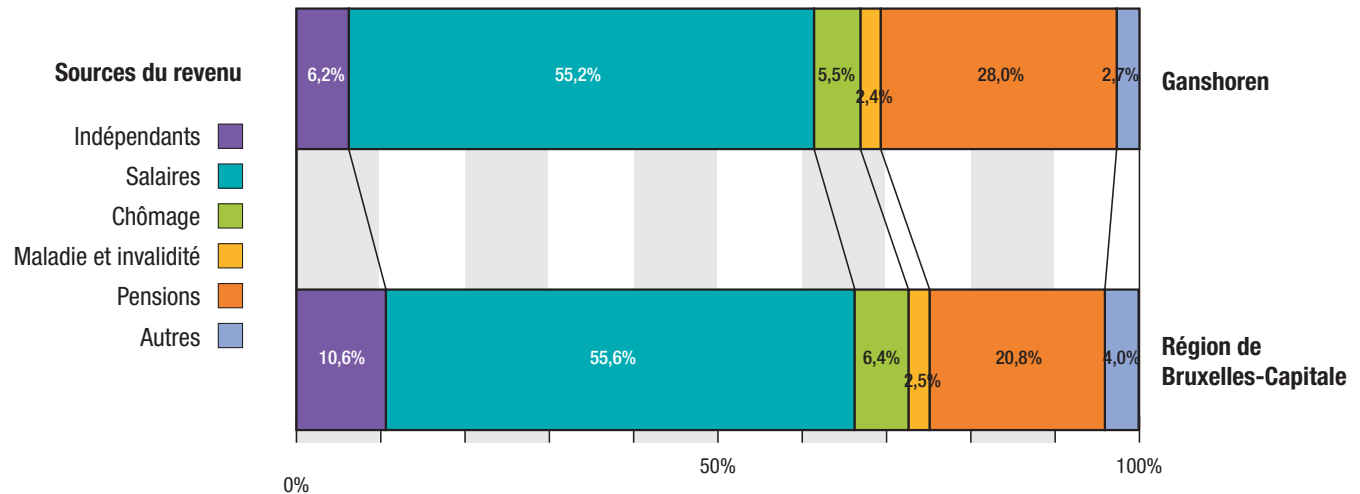
Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Ganshoren est une commune de classes moyennes. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) y sont plus faibles que dans la Région bruxelloise (respectivement 21,8 % et 2,4 % contre 25,3 % et 2,9 %). Par conséquent, la part des revenus intermédiaires (de 10 000 € à 75 000 €) y est plus élevée.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Ganshoren et en Région bruxelloise.



Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Ganshoren est la commune bruxelloise avec la population la plus âgée. Les revenus de pensions (28,0 %) prennent donc une part plus importante que dans l'ensemble de la Région (20,8 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Ganshoren et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Ganshoren		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	1 617	100,0	93 462	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	36	2,2	7 177	7,7
Allocation de chômage	123	7,6	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	4	0,2	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	163	10,1	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	12 792	100,0	667 026	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	135	1,1	20 385	3,1
Allocation de chômage	1 837	14,4	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	268	2,1	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	2 240	17,5	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	4 552	100,0	152 045	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	8	0,2	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	284	6,2	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	262	5,8	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	554	12,2	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

17,5 % de la population active et un jeune sur 10 vivent d'une allocation de remplacement à Ganshoren. La proportion de la population qui vit d'une allocation du CPAS (revenu d'intégration sociale ou équivalent) ou de la GRAPA est plus faible à Ganshoren que dans l'ensemble de la Région. 12,2 % des personnes âgées bénéficient d'une garantie de revenu, d'une allocation d'invalidité ou d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Ganshoren et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

Âge	Ganshoren				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	1	0	1	4 399	42	31	73	229 420
18-24	26	7	33	1 617	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	44	16	60	7 448	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	25	4	29	3 727	4 553	666	5 219	162 545
≥65	6	1	7	4 552	1 103	232	1 335	152 045
Total	102	28	130	21 743	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Ganshoren et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

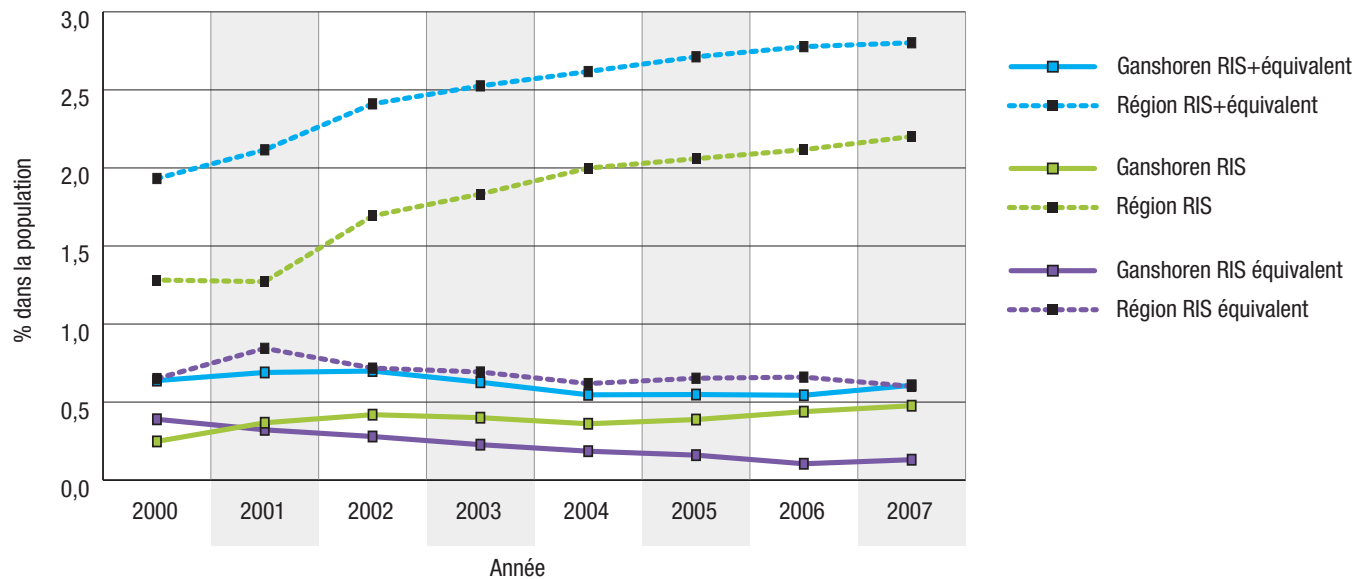
Âge	Ganshoren				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	1,6	0,4	2,0	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	0,6	0,2	0,8	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	0,7	0,1	0,8	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
>65	0,1	0,0	0,2	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	0,5	0,1	0,6	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, seulement 0,6 % de la population de Ganshoren bénéficiait d'un revenu de remplacement, ce qui est beaucoup moins que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âge dans laquelle les bénéficiaires sont les plus représentés est celle des 18-24, aussi bien à Ganshoren que dans la Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Ganshoren et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.



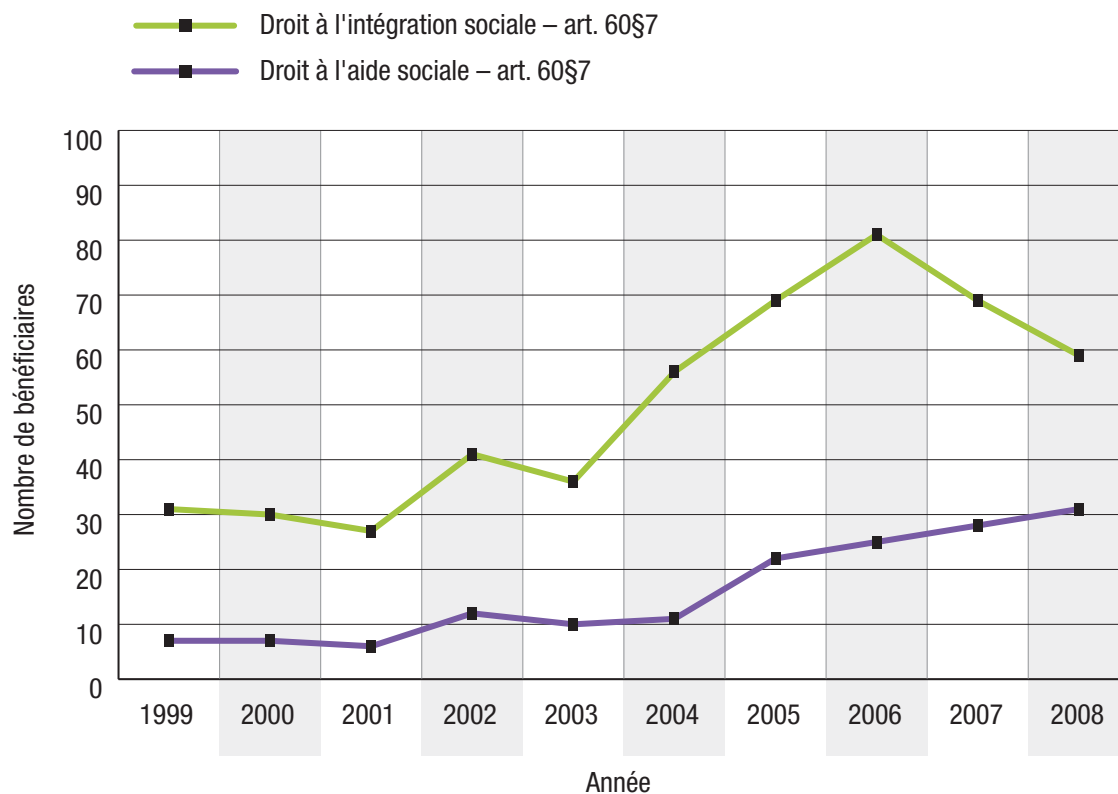
Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Entre 2000 et 2007, la part des personnes bénéficiaires d'un RIS ou équivalent a tendance à se stabiliser à Ganshoren, au contraire de ce qui s'observe dans la Région bruxelloise où cette part est en augmentation.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS de Ganshoren entre 1999 et 2008.



Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en croissance à Ganshoren entre 1999 et 2006. Depuis cette date, il a plutôt eu tendance à diminuer, alors qu'on observe une augmentation continue en Région bruxelloise. Aussi bien les personnes bénéficiaires du DIS (droit à l'intégration sociale) que les personnes bénéficiaires du DAS (droit à l'aide sociale) peuvent être mises au travail par le CPAS dans le cadre de l'article 60§7.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Ganshoren au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Ganshoren	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	8	302	634	944	117	77	60	254
CPAS	2	116	6	124	95	39	1	135
GRAPA	0	4	210	214	10	9	20	39
Allocation pour handicapé	0	260	223	483	58	56	23	137
Allocation familiale majorée	20	0		20	0	0		0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		232	5	237	75	65	3	143
OMNIO	180	164	1	345				
Total des bénéficiaires	210	1 078	1 079	2 367	355	246	107	708
Population totale BCSS	4 869	12 471	4 555	21 895	4 869	12 471	4 555	21 895

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Ganshoren au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Ganshoren	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,2	2,4	13,9	4,3	2,4	0,6	1,3	1,2
CPAS	0,0	0,9	0,1	0,6	2,0	0,3	0,0	0,6
GRAPA	0,0	0,0	4,6	1,0	0,2	0,1	0,4	0,2
Allocation pour handicapé	0,0	2,1	4,9	2,2	1,2	0,4	0,5	0,6
Allocation familiale majorée	0,4	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1,9	0,1	1,1	1,5	0,5	0,1	0,7
OMNIO	3,7	1,3	0,0	1,6				
Total des bénéficiaires	4,3	8,6	23,7	10,8	7,3	2,0	2,3	3,2
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus. 14,0 % de la population de Ganshoren bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est moins que dans la Région bruxelloise ⁽¹¹⁾ (17,2 %).

Ganshoren compte d'avantage de bénéficiaires VIPO (5,5 %), «GRAPA» (1,2 %) et handicapés (2,8 %) que la moyenne de la Région (respectivement 5,1 %, 1,0 % et 2,2 % pour la Région) mais moins de bénéficiaires du CPAS (1,2 %) et de chômeurs âgés (1,7 %, contre respectivement 4,9 % et 2,0 % pour la Région).

(11) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ



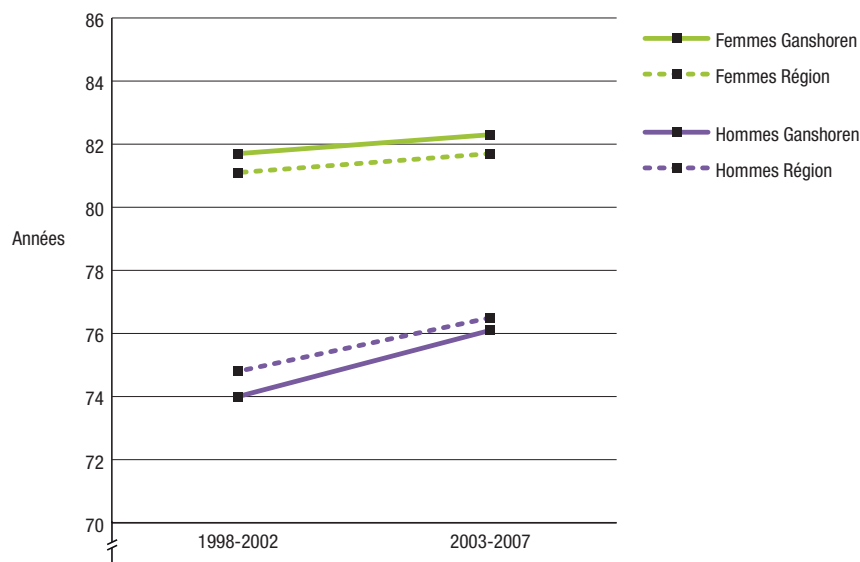
Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Ganshoren et en Région bruxelloise par sexe.



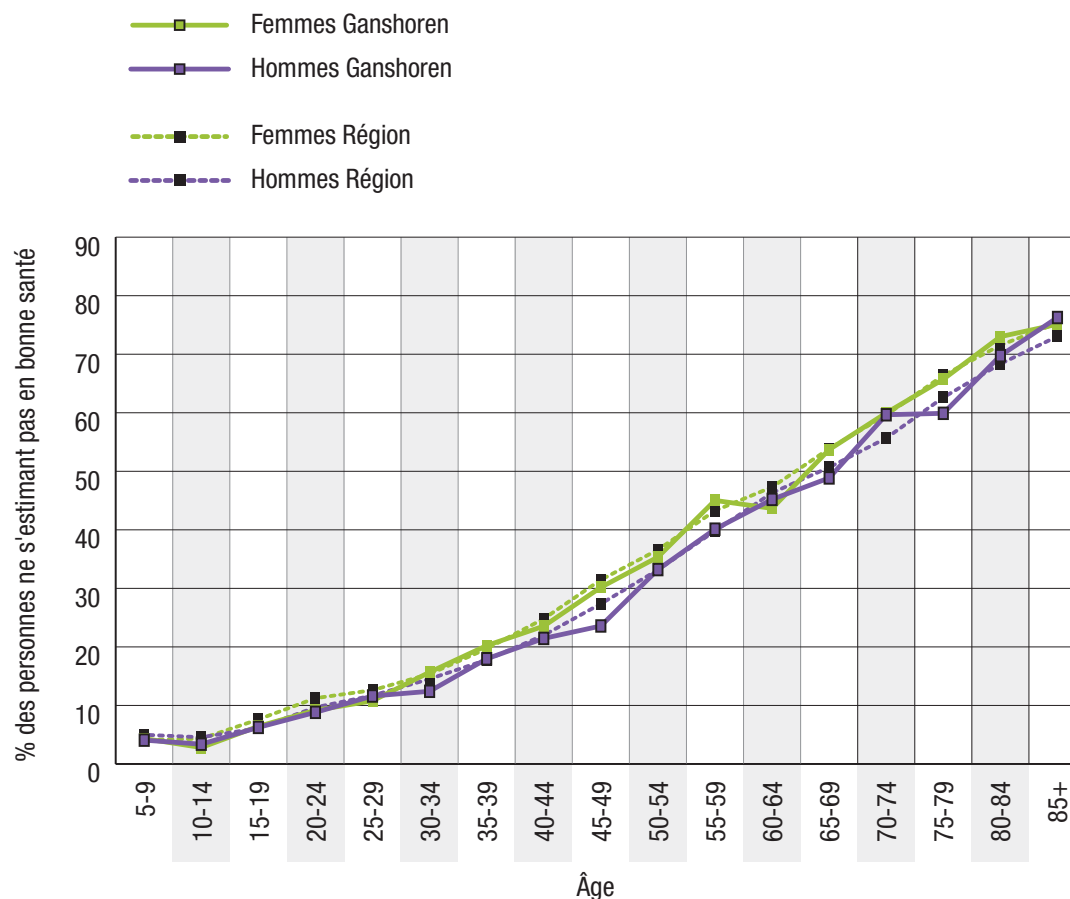
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie de femmes est supérieure à celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Ganshoren (respectivement +2,1 ans contre +0,6 an) que dans la Région bruxelloise (respectivement +1,8 an contre +0,6 an).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Ganshoren et en Région bruxelloise.



Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population de Ganshoren s'estime globalement en aussi bonne santé que celle de la Région.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la

planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socioéconomique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Ganshoren, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation ⁽¹²⁾ pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	218	470,1	+20 %	293	516,3	+7 %
Cancers	179	386,0	+12 %	180	317,2	+5 %
Maladies respiratoires	75	161,7	-4 %	81	142,7	-9 %
Maladies de l'appareil digestif	41	88,4	+53 %	30	52,9	-16 %
Causes externes	31	66,8	-11 %	35	61,7	-4 %
Accidents	-	-	-	26	45,8	+3 %
Total	621	1 339,1	+10 %	733	1 291,6	-3 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

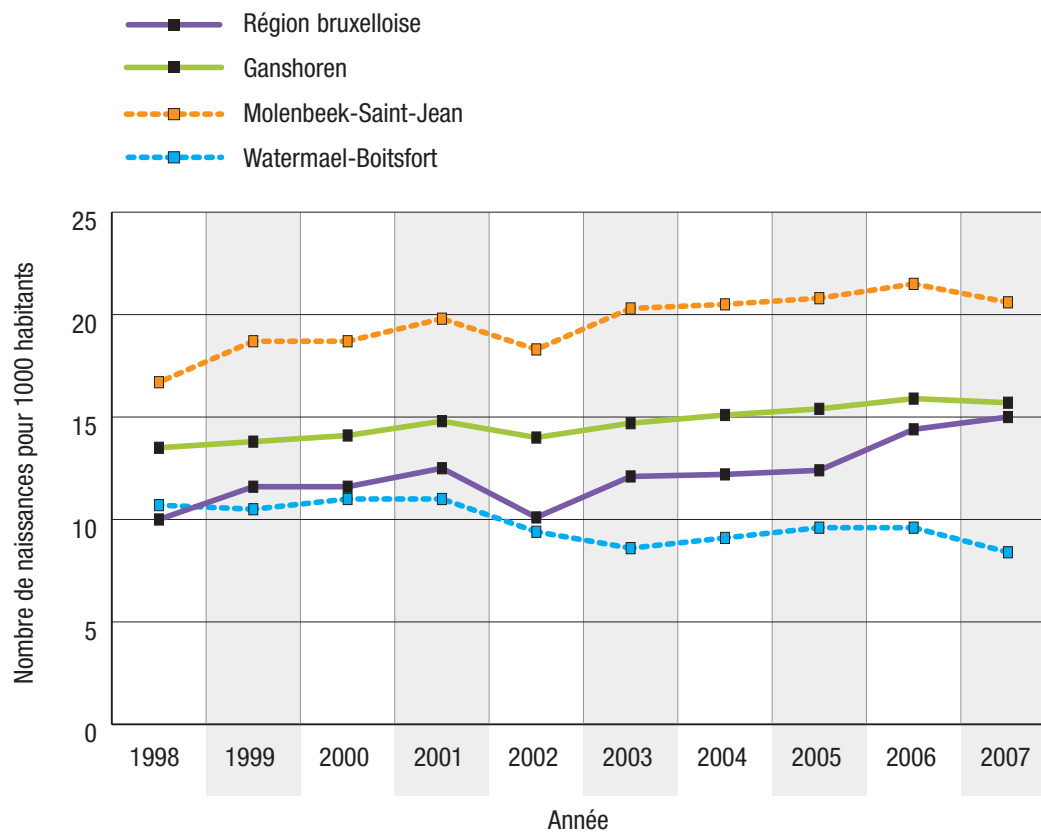
À Ganshoren, le taux de mortalité est de 1 339 pour 100 000 pour les hommes et de 1 292 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les hommes (+10 % par rapport à la Région). Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié aux maladies cardiovasculaires et de l'appareil digestif et ce, uniquement chez les hommes.

(12) Voir mode d'emploi.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Ganshoren et en Région bruxelloise, 1998-2007.

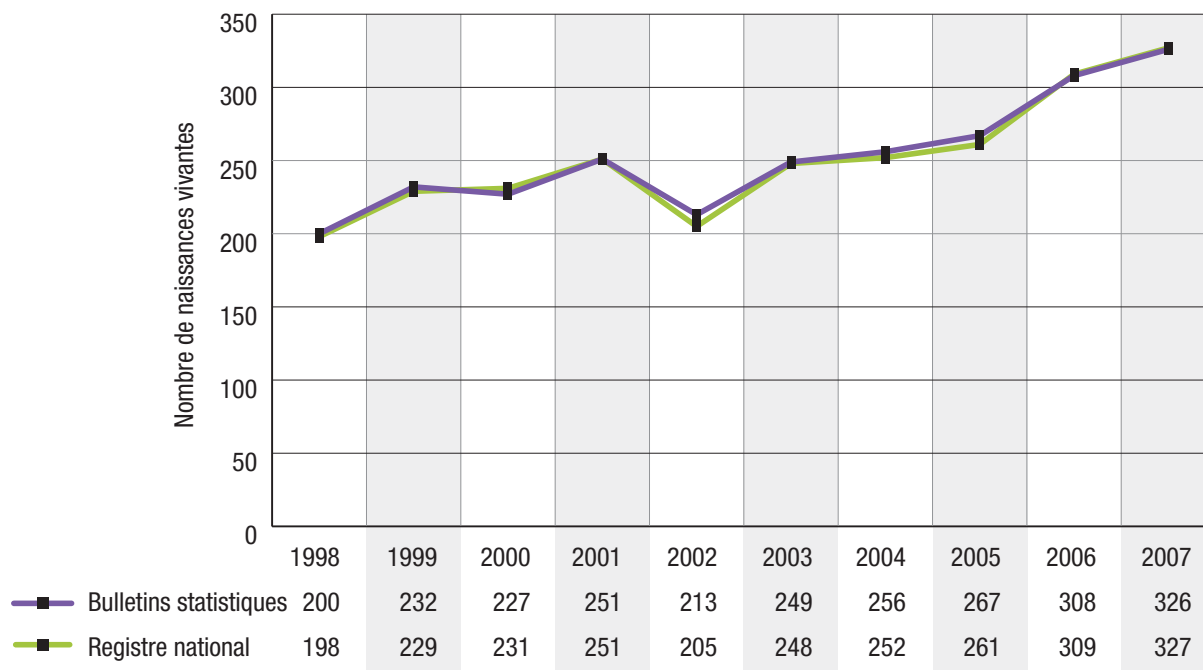


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité sont en légère augmentation à Ganshoren, à l'exception d'une légère baisse en 2002. Le taux de natalité de la commune était un des plus faible de la Région en début de période (proche de celui de Watermael-Boitsfort, le plus faible de la Région sur cette période) mais s'approche de la moyenne régionale en 2007.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Ganshoren, 1998-2007 selon deux sources différentes.



Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.

Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère

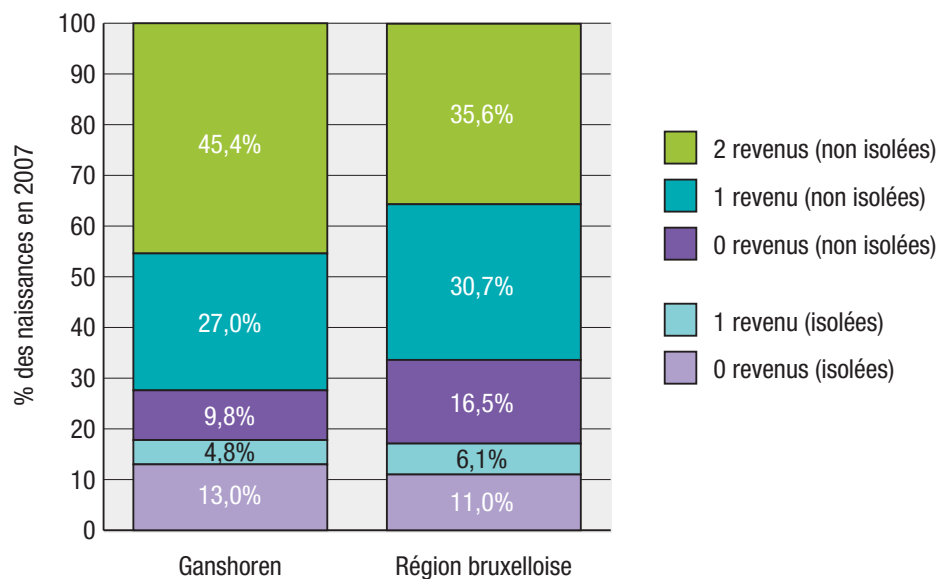
est inscrite au Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulières).

À Ganshoren, la différence entre les deux sources d'information est minimale et parfois même inverse. Cela veut dire qu'il n'y a pas ou peu de naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Ganshoren et en Région bruxelloise au 01/01/2007.



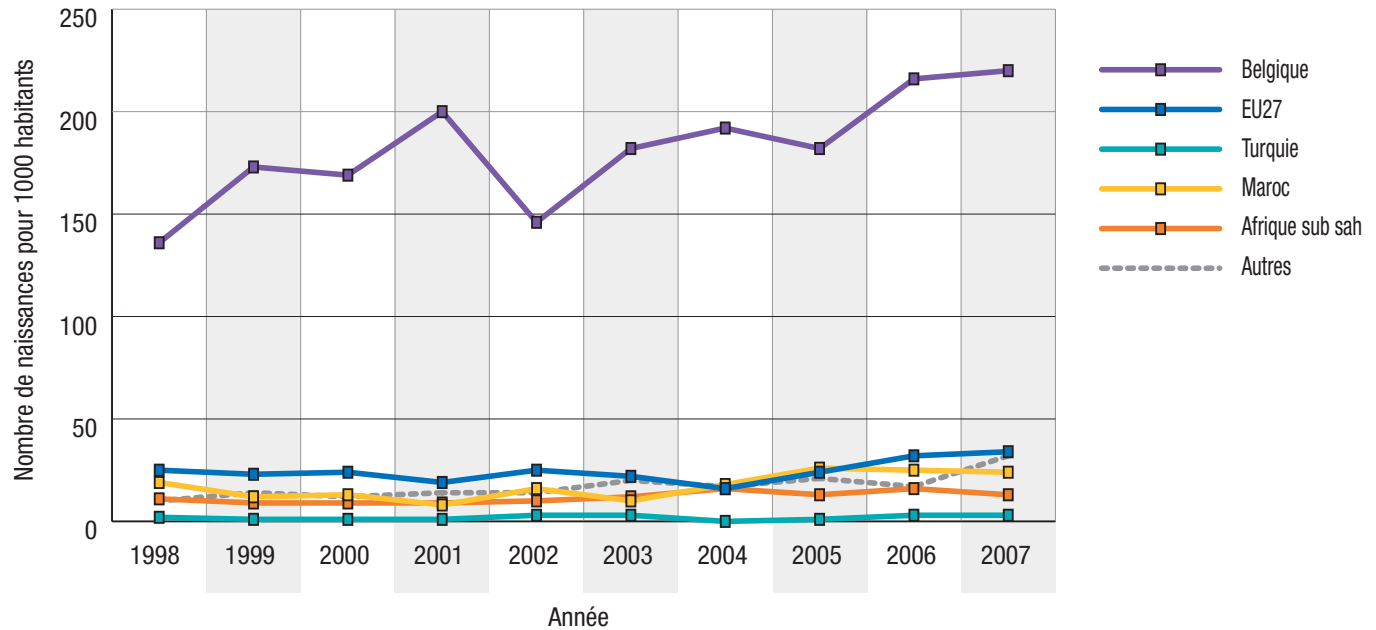
Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Ganshoren, une grande majorité des naissances (45,4 %) a lieu dans un ménage comptant deux revenus, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Toutefois, plus d'enfants naissent dans un ménage isolé⁽¹³⁾ et sans revenus à Ganshoren (13,0 %) qu'en Région bruxelloise (11,0 %).

(13) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Ganshoren, 1998-2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Ganshoren en 2007, 67 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Ganshoren et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Ganshoren	% Ganshoren*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	44	3,1	3,5
Césariennes	217	15,4	17,4
Accouchements induits	369	27,0	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	108	7,9	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	8	0,6	1,0
Petits poids (< 2500g)	89	6,4	6,5
Mères < 20 ans	27	1,9	2,8
Mères ≥ 40 ans	45	3,2	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Ganshoren, les naissances issues de mères jeunes (1,9 %) sont proportionnellement moins nombreuses qu'en Région bruxelloise (2,8 %). Pour ce qui est des autres statistiques de santé materno-infantile, les résultats sont fort proches de ceux de la Région bruxelloise. Pour les césariennes, il y a une différence statistiquement significative.

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Ganshoren et en Région bruxelloise, 2003-2007.

	Nombre Ganshoren	Ganshoren pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	6	4,3	7,2
Mortalité infantile (2)	2	1,4	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	6	4,3	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22^{ème} semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.

(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.

(3) Décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Ganshoren, la mortalité fœto-infantile est significativement plus basse (4,3 pour mille) que dans la Région (9,2 pour mille).

5. ÉDUCATION



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Ganshoren et en Région bruxelloise, début 2008.

	Ganshoren	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	871	46 958
Au lieu de scolarisation	1 153	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Ganshoren, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Ganshoren et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Ganshoren		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	1 436	94,6	94,8
	Primaire spécialisé	82	5,4	5,2
	Primaire total	1 518	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	493	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	277	60,3	51,2
	Technique	109	23,7	24,5
	Professionnel	73	15,9	24,3
	Total	459	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	193	48,6	45,9
	Technique	129	32,5	30,9
	Professionnel	75	18,9	23,2
	Total	397	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	34	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	11	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		2 912	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

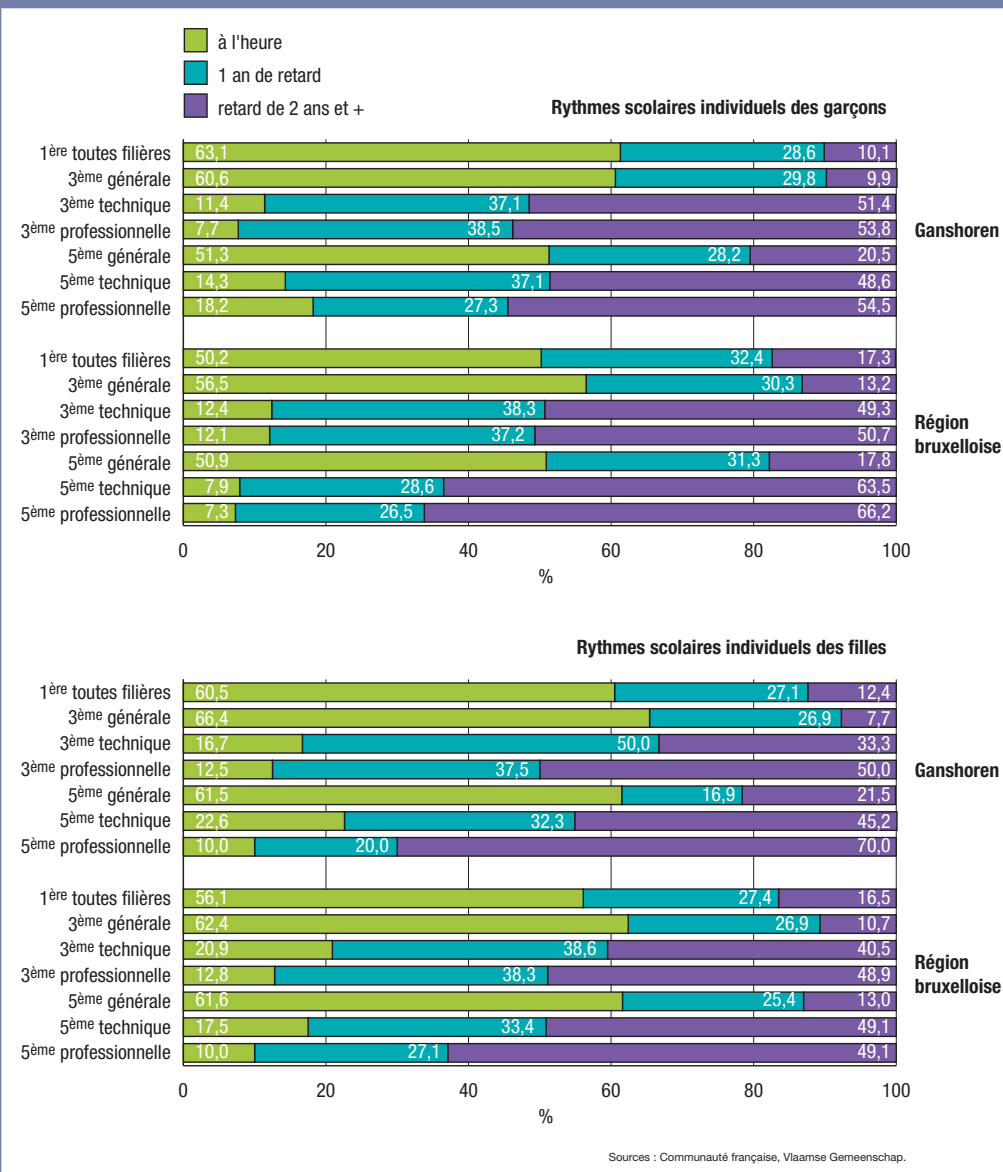
Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Ganshoren ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement général, et moins vers l'enseignement professionnel.

La commune compte 2 912 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Ganshoren et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Ganshoren et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.



«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est sensé être en fonction de son âge.

En 2007-2008, plus de 60 % des enfants vivant à Ganshoren sont «à l'heure» (ce qui est plus que dans la Région bruxelloise), entre 25 et 30 % ont un an de retard (un petit peu moins que dans la Région) et à peine plus de 10 % ont deux ans de retard ou plus (contre plus de 15 dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Ganshoren sont plus souvent «à l'heure» que dans l'ensemble de la Région.

En 2001⁽¹⁴⁾, les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la commune (39,6 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(14) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Ganshoren et en Région bruxelloise.

	Ganshoren	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	77,0	71,2
Superficie moyenne par logement (m ²) - 2001	73,4	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	2,0	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	47,4	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	51	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	12,8	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	93,5	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	47,0	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	579	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	473	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	588	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	47,5	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Ganshoren, la part des ménages qui réside en appartement est supérieure à la moyenne régionale (77,0 % contre 71,2 %). Il en va de même pour la part de logements sociaux (12,8 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 579 € dans la commune. Les logements sont confortables (93 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de

toilettes à l'intérieur) et l'environnement est plutôt verdoyant (seulement 47,5 % du territoire communal est artificialisé, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées⁽¹⁵⁾).

(15) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale

www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRACs)

www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)

www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

www.observatbru.be
Myriam DE SPIEGELAERE – 02/552 01 45 –
mdespiegelaere@ccc.irisnet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale

Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 8 : Commune de Ganshoren, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse
des statistiques locales

Les fiches communales

- 01 Fiche d'Anderlecht
- 02 Fiche d'Auderghem
- 03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
- 04 Fiche de Bruxelles-Ville
- 05 Fiche d'Etterbeek
- 06 Fiche d'Evere
- 07 Fiche de Forest
- 08 Fiche de Ganshoren
- 09 Fiche d'Ixelles
- 10 Fiche de Jette
- 11 Fiche de Koekelberg
- 12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
- 13 Fiche de Saint-Gilles
- 14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
- 15 Fiche de Schaerbeek
- 16 Fiche d'Uccle
- 17 Fiche de Watermael-Boitsfort
- 18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
- 19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.